

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 24/02/2026

VOI.26.00.A00635

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise JC DECAUX
Considérant que des travaux de remplacement d'un mobilier publicitaire rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/04/2026 au 17/04/2026 BOULEVARD LEON BLUM

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 06/04/2026 et jusqu'au 17/04/2026, un léger empiètement sera instauré sur le trottoir, BOULEVARD LEON BLUM en direction de DOLE 30 m avant la RUE DES COURTILS.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 23 FEV. 2026

Pour la Maire,
Par délégation,


Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

